
ICANN78 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : GAC et GNSO
Lundi 23 octobre 2023 – 3h00 à 4h00 HAM

GULTEN TEPE :

Bonjour à tous, bienvenue à la réunion du GAC avec la GNSO qui a lieu aujourd'hui lundi 23 octobre à 13 UTC ou 15 h heure locale. Je m'appelle Gulden Tepe Oksuzoglu et je suis responsable de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que la séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendu à l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions ou commentaires soumis sur le chat ne seront lus à haute voix uniquement s'ils sont soumis dans le bon format. L'interprétation pour cette séance inclura les six langues officielles de l'ONU plus le portugais. Cliquez sur l'icône interprétation sur Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous allez écouter la séance.

Si vous souhaitez intervenir, veuillez lever la main sur Zoom et une fois que le modérateur de la séance vous appellera par votre nom, veuillez activer votre micro et intervenir. Avant d'intervenir, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu d'interprétation sur Zoom. Veuillez indiquer votre nom pour la transcription ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si vous parlez une autre langue que l'anglais. Lorsque vous interviendrez,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

assurez-vous de mettre sur muet tous les autres dispositifs et notifications. Veuillez parler lentement et clairement pour permettre une bonne interprétation de vos propos. Pour visualiser la transcription en temps réel, veuillez cliquer sur Closed Captions dans la barre d'outils de Zoom.

Pour garantir la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de bien vouloir entrer dans la salle Zoom en utilisant votre nom complet.

Sur ce, je vais à présent céder la parole au président du GAC, Nicolas Caballero.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Gulten.

Bienvenue à notre deuxième séance de la journée, à savoir la réunion conjointe du GAC avec le conseil de la GNSO. Je vois Sébastien Jeff, Greg, Mason. On a également nos responsables thématiques, Jorge, Jason ainsi que mes vice-présidents Wang Lang, Zaina et Nigel Hickson.

L'ordre du jour pour aujourd'hui, ce sera une brève introduction, puis, nous allons parler de la prochaine série des nouveaux gTLD, je ne vais pas rentrer dans le détail parce que nous n'avons pas beaucoup de temps. Ensuite, nous allons parler de la mise en œuvre des OIG, droits curatifs, utilisation malveillante du DNS, on aura une mise à jour et juste après, le WHOIS et la protection des données. Enfin, nous allons aborder la transparence à la GNSO – on en parlait un peu auparavant –

ensuite discussions autour des déclarations d'intérêts et ensuite points divers.

Sur ce, je souhaite de nouveau la bienvenue au représentant de la GNSO, Jeff. Je vous cède la parole ou à Sébastien ? Je ne sais pas. Je vous en prie.

SÉBASTIEN DUCOS :

Pour deux jours encore président de la GNSO. On en reparlera à la fin de la séance. Inutile que j'en dise plus. Nous sommes nombreux à être dans la salle représentants de la GNSO. Allez les voir si vous ne les connaissez pas encore.

Je suis accompagné de Jeff qui est notre agent de liaison, de mes deux vice-présidents, John et Greg, et de Paul McGrady qui est au bout de la table. On a également les gestionnaires qui sont assis devant et qui viendront nous rejoindre un peu plus tard pour faire une présentation.

Notre ordre du jour dispose à peu près des mêmes points mais dans un ordre différent. La première thématique dont on va parler, c'est la prochaine série des nouveaux gTLD, en particulier les génériques fermés.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Avant de céder la parole à John, j'aimerais vous donner quelques informations à l'attention des membres du GAC.

L'objectif de cette séance du point de vue du GAC et du conseil de la GNSO, c'est de faire une mise à jour sur les communications conjointes

du GAC et du président du conseil de la GNSO et une lettre envoyée au Conseil d'Administration concernant la décision pour un dialogue facilité sur les génériques fermés tel que stipulé par une correspondance conjointe soumise le 7 août 2023. Voilà plus ou moins la toile de fond de cette discussion.

Sur ce, je cède la parole à John. Allez-y.

JOHN MCELWAINE :

Merci.

Je vais essayer de vous donner encore plus d'informations sur ce dialogue facilité sur les génériques fermés. Je sais qu'il n'y a pas beaucoup de détails à revoir parce que le GAC a été étroitement impliqué. Je sais que toutes les personnes ici assises à côté de moi ont été impliquées dans ce dialogue facilité. Le conseil de la GNSO remercie le GAC de sa forte implication dans ce projet.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, malheureusement, ce groupe, lorsqu'il a voulu élaborer le rapport final et le soumettre à commentaires publics, en raison de contributions fournies par les membres du GAC qui avaient aidé à la rédaction des commentaires du GAC, c'est à ce moment-là que nous nous sommes rendu compte et que nous avons décidé que le cadre qui avait été développé n'était pas à un stade où il serait acceptable aux yeux de la communauté. Il y a encore trop de questions, d'incertitudes. Il y a beaucoup de questions qui ont été soulevées à la suite de ces commentaires qui nous ont réellement fait réfléchir.

À ce moment, il y a une décision qui a été prise pour interrompre les travaux. On s'est assuré que le rapport était dûment finalisé, que les commentaires étaient réellement pris en compte dans ce document si jamais il y avait des travaux à venir sur les génériques fermés à l'avenir.

Une lettre a été préparée comme étant une lettre conjointe du GAC, de l'ALAC et du président du conseil de la GNSO. Au niveau du conseil de la GNSO, il y a eu un point uniquement sur lequel nous ne sommes pas totalement mis d'accord au niveau du conseil. Ce point, je vous le disais, c'était surtout qu'il fallait interrompre le travail, deuxièmement, que tout le monde était reconnaissant des implications des uns et des autres. Et le troisième point, c'est que le conseil de la GNSO ne voulait pas donner de conseils ou d'avis par rapport aux prochaines étapes. Nous considérons qu'il s'agissait d'une décision politique, c'est pourquoi on a envoyé une lettre séparée écrite par Sébastien en tant que président de la GNSO.

Voilà un peu la situation. J'espère que d'ici peu, nous allons pouvoir utiliser ce travail si une politique devait être mise en œuvre par rapport aux génériques fermés. Merci beaucoup.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci John.

J'aimerais céder la parole aux responsables du GAC sur cette thématique et ensuite, on vous laissera intervenir. Mais avant cela, je vais céder la parole à la Suisse. Jorge.

SUISSE : Jorge Cancio, Suisse, point de contact du GAC auprès du conseil de la GNSO et également l'un des responsables de thématique sur les nouveaux gTLD.

Effectivement, pas grand-chose d'autre à ajouter par rapport à ce que John vient d'expliquer. Bien entendu, il aurait été bon d'avoir une correspondance conjointe, en tout cas pour nous. Pour nous, la correspondance conjointe qu'on a eue à l'origine avec le groupe facilité, c'est ce qui explique pourquoi les travaux ont été interrompus. On comprend bien qu'au conseil vous avez eu de votre côté également d'autres choses à considérer, d'autres opinions. Nous avons également transmis cela au Conseil d'Administration dans nos réunions bilatérales avec eux. Peut-être qu'il y aura un texte dans ce sens dans le communiqué. Voilà pour l'instant tout ce que je peux dire à mon niveau. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, la Suisse.

Sébastien.

SÉBASTIEN DUCOS : Dernier détail. Nous avons envoyé notre lettre pendant le week-end. D'ici peu, ce courrier figurera sur le site Web correspondant.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Sébastien.

Jeff, John, Greg, vous souhaitez intervenir ? Libre à vous si ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce point ? Gulten, merci par avance de m'aider avec les demandes d'intervention en ligne. Y a-t-il des questions en ligne ou des questions dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, passons à la thématique suivante : prochaine série du programme des nouveaux gTLD. Jeff, Sébastien, c'est à vous.

SÉBASTIEN DUCOS : Cette thématique, c'est Paul McGrady qui va la présenter puisque c'est lui qui a dirigé avec brio une petite équipe consacrée à cette thématique.

PAUL MCGRADY : Bonjour. Mise à jour très rapide.

Cette petite équipe a déjà beaucoup travaillé sur 38 recommandations en cours que le Conseil d'Administration nous avait envoyées, qui ne sont plus en cours, adoptées en septembre avec une déclaration de précisions faite par le Conseil d'Administration, y compris les recommandations sur les PIC et les RVC. Nous considérons qu'elles sont maintenant prêtes à être adoptées par le Conseil d'Administration puisqu'on a fait une déclaration de précision à l'attention du Conseil d'Administration sur ces recommandations.

On se concentre maintenant sur les recommandations qui restent en suspens et qui ont été rejetées. Le Conseil d'Administration nous a fourni une déclaration adressée au conseil de la GNSO que la petite

équipe analyse avec soin et on a décidé de continuer à travailler dur là-dessus. Nous espérons pouvoir continuer à travailler sur ces recommandations non approuvées pour voir si on peut les soumettre de nouveau pour examen au Conseil d'Administration.

Ensuite, le conseil devrait avoir une conversation avec le Conseil d'Administration par rapport à une déclaration pour savoir pourquoi ces questions en particulier n'avaient pas été adoptées. Ceci devrait avoir lieu ici à Hambourg.

Ensuite, ce qu'il va nous rester à faire et qu'on va continuer à faire, c'est de modifier notre fonctionnement, notre organisation. Nous sommes parfaitement conscients du vif intérêt de la communauté par rapport à ces recommandations en suspens, notamment les recommandations par rapport au soutien aux candidats. Par conséquent, on a réfléchi à la manière de s'assurer d'avoir un processus de contribution un peu plus large de la part de la communauté. On était une petite équipe et maintenant, on est la petite équipe plus, c'est-à-dire qu'on va inviter les meilleurs spécialistes de chaque AC et SO et des unités constitutives pour venir nous aider à travailler sur ces quelques recommandations qui avaient été rejetées. Je ne sais pas si ce sont les responsables thématiques du GAC qui auraient un intérêt particulier qui souhaiteraient participer au nom du GAC.

Ce qu'on fait avec le personnel maintenant, c'est qu'on est en train d'élaborer un plan de travail. Donc, j'invite ceux qui ont un intérêt thématique particulier vis-à-vis de ces recommandations à participer aux discussions lorsqu'on va aborder ces thématiques et peut-être ne pas venir lorsque ces thématiques ne les intéressent pas. Mais plus on

sera, mieux ce sera. C'est un peu l'idée du plan de travail, mais vous en saurez un peu plus dans les prochaines semaines.

Par rapport aux prochaines étapes, la petite équipe va commencer à travailler sur l'élaboration de recommandations supplémentaires pour recommandation. Comme je l'ai dit, j'espère qu'ainsi le Conseil d'Administration pourra les adopter. Les recommandations par rapport au soutien aux candidats, on espère – pour la mise en œuvre, etc. – pouvoir les présenter pour approbation. Il reste encore un petit travail au niveau de la rédaction. Également, d'ici la dernière semaine de novembre, nous allons travailler sur ces questions et on espère d'ici quelques mois être prêts pour soumettre cela au Conseil d'Administration qui, nous l'espérons, pourra prendre une décision rapide. Il ne restera plus qu'à les mettre en œuvre.

Je vois que Jeff a l'air perdu. Il va certainement me poser une question. Jeff, allez-y.

JEFF NEUMAN :

Une petite précision. Ce n'est pas nécessaire puisque tout est clair. Comme Paul l'a dit, on invite les gens à faire partie de cette petite équipe plus. Que fait-on ? On invite le GAC à désigner des personnes pour que ces personnes siègent à la petite équipe plus. Ce n'est pas à nous de dire qui doit venir au nom du GAC, de l'ALAC, des parties prenantes ou des unités constitutives. C'est à eux de nous dire quelles sont les meilleures personnes ou les personnes les plus appropriées pour venir nous rejoindre dans cette petite équipe. Donc, un responsable thématique sur le soutien aux candidats sera peut-être

intéressé à participer cette discussion, mais il n'aura peut-être pas d'intérêt à participer à une discussion sur un mécanisme de recours, tandis que d'autres responsables du GAC pourraient avoir un intérêt en la matière. Voilà, il y a toutes ces personnes qui peuvent nous rejoindre.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci pour cet éclaircissement, Jeff. Merci Paul.

Avant de passer au soutien aux candidats, y a-t-il des questions des observateurs quant aux PIC et aux PRV, donc les engagements d'intérêt public ou les engagements volontaires des opérateurs de registre ?

GULTEN TEPE : Merci Nico. Nous avons le Brésil et les États-Unis. Le Brésil.

BRÉSIL : Merci de nous avoir donné ces informations. C'est une question de nature plus générale. J'ai deux questions en réalité.

Lorsque vous parlez qu'il y a quelques problèmes à résoudre, on parle de combien de recommandations ici ? Est-ce que vous pourriez nous donner le nombre précis ?

PAUL MCGRADY : Je n'ai pas le nombre précis, mais il me semble qu'il s'agissait de quatre à cinq thématiques principales et de deux autres points qui ne sont pas majeurs mais qui ont davantage trait à un petit peaufinage contractuel. On est passé de 38 à quatre, cinq six.

BRÉSIL : Est-ce que vous pensez qu'en raison de leur nature, il faudrait les résoudre dès maintenant ou alors est-ce qu'on peut les laisser un peu sur la touche pendant un petit instant ?

PAUL MCGRADY : On est en plein travaux ici, donc peut-être qu'il faut que le Conseil d'Administration s'en empare et les traite et peut-être que le Conseil d'Administration pourra estimer que certaines ne sont pas nécessaires pour aller de l'avant. Mais ce n'est pas ce qu'ils ont dit. Ils ont dit tout simplement qu'ils n'aimaient pas ces recommandations et qu'il fallait continuer à travailler.

Je pense que le programme va pouvoir poursuivre de toute façon, mais le Conseil estime que ces recommandations doivent refléter les travaux de la communauté. Et nous, nous essayons de faire en sorte que ces recommandations soient plus acceptables par le Conseil d'Administration.

BRÉSIL : Merci. Et pour conclure, lorsque vous faites référence à des recommandations complémentaires, est-ce que ce sont des recommandations qui clarifient des points présentés par le Conseil d'Administration ou s'agit-il de nouvelles thématiques ou de nouvelles questions ?

PAUL MCGRADY :

C'est une excellente question. Ce ne sont pas de nouvelles grandes thématiques. Peut-être qu'il s'agissait d'une subordonnée qu'il fallait supprimer car le département juridique en était mécontent. Ce sont juste des petites modifications.

Il y a de nouvelles idées pour ce qui est du soutien aux candidats et pour les lignes directrices en matière de mise en œuvre et il se peut que la petite équipe plus envoie des questions supplémentaires au Conseil d'Administration. Donc, il faudra un peu ficeler tout cela et faire en sorte alors que le Conseil d'Administration adopte des recommandations révisées qui permettront de dégager davantage de budget que lors du cycle précédent afin que certaines de ces idées puissent vraiment être diffusées. Pour ce qui est des recommandations en elles-mêmes, les modifications seront mineures. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Ce n'était pas Sébastien Ducos, c'était Paul qui répondait à la question du Brésil.

J'ai les États-Unis, puis j'ai la Suisse. Les États-Unis. Merci.

ÉTATS-UNIS :

Susan Chalmers pour les États-Unis.

Merci pour ce point de situation. Nous nous réjouissons de nous pencher sur la lettre sur les génériques fermés. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous y pencher. J'espérais que vous nous en disiez davantage à propos des recommandations relatives aux PIC et aux RVC. C'était vraiment un aperçu que vous avez donné ; peut-être

que vous pourriez être un peu plus précis quant à cette recommandation.

PAUL MCGRADY :

Merci pour cette question.

Le Conseil d'Administration était préoccupé par la rédaction de la recommandation. Selon le Conseil d'Administration, cela pourrait être interprété de façon à ce que les deux parties n'avaient pas besoin d'en convenir pour ce qui est de nos RVC. Le Conseil d'Administration voulait que l'on clarifie cela. Pour ce qui a trait aux PIC, du moins l'ICANN pense qu'ils sont applicables. Et pour ce qui est des RVC, il faut que les deux parties pensent que c'est applicable – et applicable, pas seulement d'un point de vue juridique mais également d'un point de vue pratique.

On a passé des semaines à couper des cheveux en quatre sur ces libellés, mais l'idée est vraiment que ces RVC ne peuvent pas être simplement un jeton que les candidats mettent sur la table pour obtenir ce qu'ils veulent. Il faut que les deux parties estiment que ces RVC soient applicables. Il faut que ce soit quelque chose qui puisse entrer en vigueur et tienne dans la durée. Voilà ce que nous voulions dire et nous sommes d'accord avec le Conseil d'Administration, nous voulons que cela soit applicable.

ÉTATS-UNIS :

J'ai quelques questions de suivi. Cette déclaration, peut-on la consulter ?

PAUL MCGRADY : Oui, elle a été diffusée auprès du Conseil d'Administration, mais on peut également vous l'envoyer.

ÉTATS-UNIS : Et d'un point de vue de la procédure, quelle est la situation ? Peut-être qu'il pourrait y avoir quelques mots à ce propos.

PAUL MCGRADY : Le Conseil d'Administration va lire notre clarification et nous espérons qu'ils vont constater qu'on a accompli ce que l'on devait faire, c'est-à-dire de faire valoir que ce sont des éléments qui seront applicables. Il faut ensuite qu'ils acceptent cela, qu'ils adoptent cette recommandation relative aux PIC et aux RVC. Toutes les recommandations qui étaient bloquées par ce point particulier pourront également aller de l'avant.

Le Conseil d'Administration nous a également dit qu'ils avaient l'intention d'ouvrir le dialogue avec la communauté pour ce qui est des PIC et des RVC et du contenu en règle générale. C'est leur prérogative, ce n'est pas celle du Conseil. C'est un des autres éléments qui devraient être abordés, mais c'est une question qui relève du Conseil d'Administration et pas du conseil.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Jeff.

JEFF NEUMAN :

Pour répondre à la question, je veux être limpide. Le conseil de la GNSO a consulté les recommandations du GAC et les éléments de langage du GAC à propos de ce point de la prévisibilité, du soutien aux candidats. Et je suis ravi de vous dire que sur ce point et sur le point du soutien aux candidats, je pense que la GNSO et le GAC sont complètement alignés. Je pense que l'on défend tous ces engagements d'intérêt public et ces engagements volontaires des opérateurs de registre. Nous voulons qu'ils soient applicables contractuellement, qu'ils figurent dans les dispositions du contrat et qu'il y ait des conséquences si ces dispositions ne sont pas observées.

Dans ce secteur comme dans le secteur du soutien aux candidats, nous sommes complètement alignés sur les positions du GAC. Pour le soutien aux candidats, ce soutien ne doit pas prendre une simple forme financière mais doit également adopter d'autres formes pour ce qui est de la procédure de candidature, mais également pour ce qui est de la gestion d'un nom de domaine de premier niveau.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : La Suisse.

SUISSE :

Jorge Cancio. J'ai ma double casquette de liaison au conseil de la GNSO mais également en tant que responsable des nouveaux gTLD. Je veux mettre en exergue les points qu'à soulevés Jeff. Je veux également remercier Paul pour cette invitation de nous avoir invités à rejoindre cette petite équipe plus. Je me réjouis de rejoindre cette équipe afin que l'on puisse également désigner des volontaires pour le GAC.

Pour ce qui est des points qui seront abordés là-bas, Jeff l'a stipulé, il y a déjà des supports fournis par le GAC, notamment des conseils du GAC au Conseil d'Administration pour ce qui est du soutien aux candidats. Peut-être que l'on pourrait trouver des éléments de langage commun sur les PIC et les RVC. Je pense que l'on peut s'y pencher. Et Jeff l'a dit, nous sommes alignés sur ce point.

Pour ce qui est du SPIRT, c'est votre intention d'avoir une charte ouverte qui garantisse une représentation équitable de toute la communauté. Nous conviendrons d'un accord, j'en suis certain.

Puis, il y a un autre point relatif aux enchères pour lequel il faut un dialogue avec le Conseil d'Administration et d'autres moyens de résolution des litiges pour les candidatures. Il semble que notre mécanisme ne soit pas forcément compatible avec les recommandations que vous avez émises et que la Small Team, la petite équipe, n'est pas suffisamment conséquente pour résoudre ces problèmes. J'imagine qu'il y aura davantage de travaux avec le Conseil d'Administration pour trouver une solution à cela car après tout, ils doivent réagir à nos prises de position.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à la Suisse.

D'autres questions à propos des PIC, des RVC, des recours ou du soutien aux candidats ?

GULTEN TEPE : Nous avons l'Inde.

INDE : Je voulais une clarification sur les potentielles violations des obligations contractuelles. Est-ce clair ou stipule-t-on tout simplement qu'il y aura des conséquences si violation il y a ?

PAUL MCGRADY : Excellente question. Je pense que le Conseil d'Administration va nous dire ce que seront ces conséquences.

INDE : Ce sont des conséquences financières ?

PAUL MCGRADY : Je ne sais pas. Je pense que cela ne relève pas de mes compétences, mais les RVC devraient avoir un moyen de lutter contre ces violations des dispositions. Mais c'est au Conseil d'Administration de décider quelles seront les conséquences et quelles seront les armes pour ainsi dire des RVC pour lutter contre ces violations de disposition.

INDE : Les États-Unis parlaient d'un processus relatif à ces dispositions ?

PAUL MCGRADY : Merci. Je pense que c'est une question pour le personnel de l'IRT à mesure qu'ils mettent cela en œuvre. Ces conséquences seront-elles intégrées dans l'accord de base sur les opérateurs de registre ou seront-elles décidées en fonction de la violation ? Je ne sais pas, je n'ai pas la

réponse, mais je pense que l'IRT et son personnel pourront apporter une réponse à cette question d'ici peu. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : L'Inde, les réponses vous conviennent ?

Y a-t-il d'autres questions à ce propos ?

GULTEN TEPE : Merci Nico. Nous avons le Royaume-Uni, Rosalind, puis il y aura l'Indonésie et la Chine.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci. Rosalind Kennybitch du Royaume-Uni.

Je voulais vous remercier pour ce point de situation sur cette petite équipe plus. Je pense qu'y inclure le GAC et des experts pertinents sera très utile. J'ai une question pratique. Quand va-t-on recevoir ces invitations ? Quel est le calendrier relatif aux points qui seront abordés afin que l'on puisse garder un œil ouvert ?

PAUL MCGRADY : Très prochainement, nous avons bientôt un projet de calendrier qui sera prêt dans une semaine ou deux. Une fois qu'on aura un projet de calendrier, nous diffuserons des invitations. Aussi, saurez-vous

comment attribuer du personnel à l'une ou l'autre semaine en fonction des questions qui seront abordées. L'idée, c'est que la petite équipe plus soit prête pour la troisième semaine du mois de novembre afin de pouvoir commencer à travailler. Dans l'univers de l'ICANN, tout cela va très rapidement.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Oui, je vous en prie, allez-y.

SÉBASTIEN DUCOS : Je voulais ajouter aussi. Parce que cela va très vite pour le rythme habituel de l'ICANN, on envisage une tâche à court terme ici. On n'est pas en train d'engager des gens sur un PDP sur cinq ans. Là, il s'agit d'un travail sur deux ou trois semaines tout au plus. Surtout, n'ayez pas peur.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Sébastien.

L'Indonésie, puis la Chine. L'Indonésie, je vous en prie.

INDONÉSIE : Merci Nico. Ici Ashwin.

Dans la série précédente du programme de gTLD, on a déjà eu quelques problèmes, comme .spa, pour les noms géographiques et on a les protections des noms géographiques. Mais on a aussi l'utilisation de noms sensibles comme .islam. .hala, etc. On a vu ce qui s'est passé au GAC et aux réunions du Conseil d'Administration. J'aimerais savoir ce

qu'il en est de ces questions sensibles. Est-ce qu'on va en parler aussi, savoir comment protéger ces noms sensibles qui pourraient être proposés par quiconque ? Les noms sensibles peuvent être liés à de nombreux pays, mais ils sont connectés à deux ou trois pays. Par exemple .batic, c'est propre à l'Indonésie et peut-être que d'autres pays aimeraient l'utiliser. Comme en Australie avec .kangourou, ce pourrait être intéressant qu'un autre pays l'utilise. Vous savez, ce genre de noms sensibles. Ils pourraient s'avérer sensibles ou pas. J'aimerais savoir quel est le processus de protection pour ces noms ou mots sensibles.

PAUL MCGRADY :

Je vais vous répondre de manière assez simple. Nous avons le coprésident du PDP sur la question, Jeff Neuman, qui va être mieux placé que moi pour y répondre.

JEFF NEUMAN :

Merci Paul.

Les processus qu'on va suivre ou qu'on propose de suivre – et le Conseil d'Administration a accepté ces recommandations – sont très semblables à la dernière série. Le GAC et les gouvernements individuels auront la possibilité de déclencher des alertes précoces. Il s'agit de déclarations selon lesquelles le gouvernement individuel, voire le GAC dans son ensemble, pourrait faire objection à une candidature particulière et cette objection pourrait se fonder précisément sur le genre de chose que vous venez de mentionner. Par conséquent, ces processus sont là et existent pour s'assurer que les gouvernements

aient suffisamment de temps pour réagir ainsi que l'ensemble de la communauté pour réagir et faire ce genre de commentaires.

PAUL MCGRADY : C'est pourquoi les RVC doivent être applicables, parce que s'ils sont mis en place en raison d'une alerte précoce du GAC, alors ils doivent être applicables. Sinon, ce n'est pas un bon moyen de répondre aux préoccupations qui viennent d'être évoquées. Et Jeff, merci de m'avoir laissé sur la touche et d'avoir repris le flambeau sur cette question.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Très bien. La Chine ne souhaite plus intervenir.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

PAUL MCGRADY : Je quitte le panel, non pas parce que je m'ennuie ou quoi que ce soit, mais je cède ma place à quelqu'un d'autre.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je vous en prie.

Sébastien, je vous cède la parole.

SÉBASTIEN DUCOS : C'est une question que je vais présenter moi-même.

Vous voyez ici la question du .québec. On ne l'appelle pas .québec parce qu'on essaie d'avoir un point de vue un peu plus large. Mais comme

vous ne le savez peut-être pas, le résultat de la règle d'élaboration d'étiquettes dans la zone racine, dans toutes les langues qui utilisent l'alphabet latin, depuis l'anglais jusqu'à la plupart des langues européennes mais aussi le Vietnam et d'autres qui utilisent cet alphabet, il a été décidé qu'il n'y avait pas de variantes pour ces alphabets. Les gens qui ont fait des recherches l'ont décidé. Ce n'est pas tout à fait exact. Il y a des variantes, mais toutes les variantes sont bloquées pour ces alphabets.

Par conséquent, les règles qui ont été développées et convenues dans le cadre de la phase 1 du PDP sur les IDN – on est sur le point de finaliser cela – ne sont pas applicables à .québec parce qu'il n'y a pas de variantes. Là, je ne vais pas rentrer dans le détail technique de cette question, mais je vous invite à vous y pencher parce que c'est une question fascinante.

Cela étant dit, on a eu d'ailleurs la même conversation à l'ALAC. Nous sommes confrontés à un problème vis-à-vis duquel les gens considèrent face à cette question que cela fait tout à fait sens que le titulaire d'un TLD qui n'a pas l'accent parce qu'on veut s'en tenir à ASCII et on veut simplifier, mais maintenant que les IDN sont beaucoup plus faciles à utiliser et à trouver, une fois qu'on veut mettre un accent et qu'il n'y a pas de confusion, c'est le même opérateur et les deux TD peuvent fonctionner en parallèle, etc., à savoir les conditions qu'on impose sur les variantes au premier niveau, on devrait le faire aussi pour celles qui ne sont pas des variantes dans ce cas-là.

Donc, la discussion qu'on va avoir à la GNSO cette semaine va tourner autour de la question suivante : est-ce qu'on peut trouver un

mécanisme pour résoudre cela entre l'IRT ? Et Jeff, vous avez tout à fait raison, l'IRT, c'est l'équipe chargée de l'élaboration de recommandations pour la mise en œuvre pour aider les TLD comme Québec, mais il y en a d'autres de la série précédente. Et moi, en tant que Français, je peux penser à beaucoup de marques françaises – je ne veux pas nommer des marques en particulier. Mais dans le cas d'Hermès, on a demandé un TLD sans accent pour faire en sorte que les choses soient plus simples et aujourd'hui, on pourrait demander le TLD avec accent pour qu'il fonctionne en parallèle. Donc, on pourra le faire.

L'option qu'on a maintenant dans notre boîte à outils veut qu'on passe par un processus d'élaboration de politiques. Mais on sait tous que ce processus d'élaboration de politiques est très long et il ne s'agit pas simplement du temps que cela implique et ce ne sera pas pour la prochaine série mais à l'avenir, mais c'est également le niveau d'efforts que cela requiert de la part de la GNSO, de la communauté et du personnel derrière ce genre de projet. Donc, le PDP sur les IDN essaie d'accélérer le mouvement, mais cela représente un temps énorme. On va en parler mercredi.

On va essayer d'équilibrer ce qu'on peut faire pour essayer de résoudre ce problème en faisant bien les choses et en faisant les choses comme on devrait et on est censé les faire. Voilà, je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Sébastien.

Avant de céder la parole au Canada, on doit revenir en arrière parce qu'on a oublié de parler du soutien aux candidats. Il y avait une diapo qu'on a sautée. Y a-t-il des questions, des commentaires sur ce sujet ?

SÉBASTIEN DUCOS : J'aimerais dire que Paul est là, puisqu'il était agent de liaison sur ce travail, et il est au premier rang.

PAUL MCGRADY : Au premier rang cette fois-ci dans la salle.

Sur le soutien aux candidats, comme je l'ai dit, les recommandations elles-mêmes et les changements sur ces recommandations vont être assez limités. Il y a notamment une recommandation particulière pour laquelle le Conseil d'Administration avait soulevé quelques préoccupations pour savoir dans quelle mesure cette recommandation serait prescriptive.

En fait, ce qu'on fait, c'est d'insister sur l'idée selon laquelle on veut que le Conseil d'Administration puisse mettre la main à la pâte et débloquent réellement des fonds, des ressources significatives pour le soutien aux candidats et voir quels sont les besoins évoqués par l'ALAC qui a une proposition avec le NCSG aussi ; donc mettre en commun toutes ces idées comme lignes d'orientations de mise en œuvre que le Conseil d'Administration pourrait ensuite envoyer au personnel de l'IRT. Je répète, l'IRT, c'est l'équipe chargée de l'élaboration de recommandations pour la mise en œuvre qui va analyser ces recommandations.

On va également entendre de la part de l'équipe IRT elle-même qui va venir à l'équipe plus pour nous donner son point de vue et voir s'il y a d'autres idées nouvelles qu'on peut ensuite transmettre au Conseil d'Administration. Pour ce qui est de la petite équipe plus, on espère pouvoir ainsi trouver les meilleures idées et nous aider à peaufiner un peu cette recommandation, trouver des soutiens au sein de la communauté pour avoir une recommandation vigoureuse à présenter au Conseil d'Administration.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Paul, je vais voir dans la salle ou en ligne s'il y a des questions. Excusez-moi de nouveau, j'ai sans le vouloir sauté cette question. Je ne vois pas de questions en ligne, je ne vois pas de mains levées. Sébastien, merci de cette introduction.

Passons à la diapo 6. Excusez-moi, le Royaume-Uni, je vous en prie.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup. Nigel Hickson du Royaume-Uni pour le GAC.

Je crois que nous avons deux diapos d'ailleurs sur ce point A et B. On a notamment une diapo sur les ventes aux enchères et les ensembles conflictuels où le GAC a dit son avis par rapport aux enchères privées. Je me demande si la GNSO a un avis sur la question. Le GAC va avoir une réunion avec les collègues de l'ALAC plus tard dans la semaine. Et l'ALAC également a soulevé quelques préoccupations par rapport aux enchères privées.

JEFF NEUMAN :

Merci Nigel. Je crois qu'il s'agit là d'une question qui a été traitée dans le rapport final sur les procédures ultérieures. Si aucune décision ne pouvait être prise, la décision serait prise d'une enchère de dernier ressort qui serait organisée par l'ICANN. Bien entendu, nous sommes conscients de l'avis du GAC adressé au Conseil d'Administration pendant un processus différent où vous avez un candidat non commercial ou un candidat à but non lucratif. Pour l'instant, ce n'est pas une question dont parle la GNSO parce que la GNSO a déjà soumis ces recommandations au Conseil d'Administration. Et cette recommandation particulière, me semble-t-il, en tout cas par rapport aux enchères de dernier recours, a été adoptée.

Il y a eu des questions sur la manière dont ces enchères sont organisées et la manière dont les parties peuvent travailler et trouver ensemble des solutions aux ensembles conflictuels avant les enchères de dernier recours. Mais ces questions liées à toutes ces thématiques ont d'ores et déjà été envoyées et approuvées par le Conseil d'Administration. Donc, ce n'est plus une question d'actualité pour la GNSO.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Jeff. C'est bon, le Royaume-Uni ? Très bien.

Passons à la question suivante et on revient à l'introduction de Sébastien par rapport à .québec qui n'est plus .québec d'ailleurs : les diacritiques dans l'alphabet latin.

CANADA :

Jason Merritt, représentant du Canada au GAC et je parle en tant que représentant du Canada au GAC.

Le .québec, c'est une question qui remonte à longtemps. Le Canada aimerait faire quelques commentaires et peut-être poser une question. Vous savez, je crois que ce que Sébastien a très bien expliqué ici, c'est que la question de .québec a mis en lumière une lacune au niveau de la politique, une lacune qu'on devrait aborder. Même si c'est un exemple assez simple, je pense que cela pourrait nous permettre d'aborder des questions un peu plus générales autour de cette thématique.

Nous, le gouvernement canadien, on a essayé de mieux comprendre la teneur des discussions de la GNSO et la manière dont les choses évoluaient. J'aimerais remercier les membres du conseil de la GNSO et les autres membres de la communauté qui ont fait avancer cette discussion au fil des ans, parce que c'est une discussion difficile qui peut s'avérer technique. On parle de variantes et de beaucoup d'autres aspects techniques. Je sais que la discussion peut se corser de temps en temps. Donc, j'apprécie énormément les efforts qui ont été déployés.

J'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez dit, Sébastien. Vous avez en quelque sorte anticipé ma question. Je me demandais quelle pourraient être les prochaines étapes potentielles. Quels outils le conseil de la GNSO a pour analyser cette question dans la discussion que vous aurez mercredi ? Est-ce qu'il y a des points de décision qui vont être abordés ou pas ?

SÉBASTIEN DUCOS :

Merci Jason. Pour ceux d'entre vous qui ont déjà vu le schéma Z que l'on utilise pour expliquer nos procédures, le début de ce schéma, c'est un rapport sur un problème. Sans vouloir anticiper le débat, je pars du principe que l'on va commencer à plancher sur ce document. Ce rapport de problème va décrire par le menu le problème que nous tentons de résoudre et ce document pourra nous fournir des orientations quant à la façon dont nous résoudrons ce problème. Puis, on ira progressivement vers une solution et je suis certain que l'on trouvera une solution ensemble. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Sebastian. Des questions ? Des pensées ?

Passons à la page suivante : les acronymes OIG et l'état des lieux des discussions du Conseil d'Administration avec le GAC.

GREG DIBIASE :

Le GAC veut-il que l'on parle des travaux du Conseil d'Administration ou je parle d'abord de ma perspective ?

Les recommandations relatives aux droits curatifs ont été adoptées par le Conseil d'Administration, ils sont en phase de mise en œuvre et nous sommes vraiment en attente des travaux de l'ICANN car dès que les recommandations seront mises en œuvre et quelles seront mises en vigueur, on pourra identifier les incohérences et les résoudre. Ensuite, on pourra retirer la protection temporaire des acronymes IOG. Du point de vue du GAC, est-ce correct ? Outre cela, avez-vous des choses à nous dire relatives aux incohérences potentielles ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg. Des questions ou des observations ? La Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio de la Suisse.

Brian, tu peux me corriger si je me trompe – et je pense que tout est affiché à l'écran –, nous avons exprimé un avis au Conseil d'Administration lors de l'ICANN76: nous leur avons demandé d'adopter ces recommandations et de les mettre en œuvre aussi rapidement possible, notamment les protections curatives. Je pense que c'est un accord historique que nous avons décroché, notamment pour ce qui est de l'EPDP sur ces protections curatives, après des années de malentendu. Il est fondamental pour nous de maintenir le moratoire tant que ces protections curatives ne sont pas opérationnelles, assorties des protections préliminaires qui existent déjà depuis de nombreuses années. Il est aussi dans notre intérêt qu'il y ait une mise en œuvre rapide. Mais tant que les recommandations ne sont pas mises en œuvre, il faut préserver le moratoire.

Brian, je ne sais pas si tu veux réagir ?

BRIAN BECKHAM : Merci Jorge. Je n'ai rien à ajouter. Je veux simplement affirmer que les ONG sont prêtes à mettre en œuvre le bon compromis trouvé par l'EPDP. Je sais que le conseil veut aller de l'avant en la matière. Je réitère notre désir de mettre en œuvre tout cela. Merci.

JEFF NEUMAN :

C'est un autre champ pour lequel je suis convaincu que le GAC et la GNSO sont en harmonie totale. Je sais que la GNSO a fait un point de situation il y a peu, hier ou avant-hier, sur le statut de la mise en œuvre. Je comprends que cette mise en œuvre avance, mais la GNSO a demandé à ICANN Org de fournir des jalons et des dates un peu plus tangibles car les informations qu'on a eues étaient plutôt générales. Je ne sais pas si vous avez eu une session avec le personnel du GDS pour en parler. Si vous les voyez, peut-être qu'ils peuvent vous donner les mêmes informations. Je sais que la présentation est disponible et je peux les envoyer d'ailleurs. À l'instar des autres sujets qu'on a évoqués aujourd'hui, nous sommes en alignement total.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Jeff. Brian, ceci te convient comme réponse ?

Y a-t-il d'autres commentaires ou observations ? Madame là-bas, vous pouvez donner votre nom et votre pays s'il vous plaît ?

NANAYAA PREMPEH :

Merci. Je suis le révérend docteur Nanayaa Prempeh du Ghana. Je suis présidente des opérateurs de registre du nom de domaine pour le Ghana.

Il n'y avait personne qui représentait le Ghana, donc je veux remercier Pierre d'avoir facilité notre représentation. La présence du Ghana doit être reconnue aux réunions du GAC. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci.

Passons à la suite. Pour ce qui est des planches suivantes, elles ont toutes trait aux OIG. À moins qu'il y ait d'autres questions, on peut passer à la suite. On a déjà parlé de ceci. Nous en sommes à la page 16, chère Gulten, atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Page 16, atténuation des utilisations malveillante du système de noms de domaine. Je vais donner la parole à Greg DiBiase.

GREG DIBIASE :

Un rapide topo quant aux amendements contractuels apportés aux accords d'accréditation des opérateurs de registre. Ces amendements doivent renforcer les dispositions. Elles font actuellement l'objet d'un vote. Cela fait deux semaines, il me semble, qu'elles font l'objet de ce vote. Le vote sera possible jusqu'au mois de décembre. Le conseil de la GNSO attend le résultat de ce vote. Si ces amendements sont adoptés, nous avons l'intention de suivre cela de près, de mesurer l'incidence, de voir la conformité et d'utiliser les données pour éclairer nos futurs travaux.

Il faudra ensuite continuer à communiquer avec la communauté. Les sessions relatives aux utilisations malveillantes seront ouvertes à d'autres parties prenantes de la communauté et nous utiliserons les diverses contributions ainsi que les autres données et résultats des changements post-amendement pour envisager nos futurs travaux politiques.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg. Y a-t-il d'autres questions à ce propos ? Comme à l'accoutumée, le temps nous échappe. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions... À moins que Sébastien, tu veuilles nous parler des futurs politiques ?

Page 17, le WHOIS et la protection des données. Des observations ? Ce n'est pas le cas.

Les requêtes urgentes. Sébastien.

SÉBASTIEN DUCOS : Pour ce qui est des requêtes urgentes, on m'a dit cette semaine que l'équipe IRT devait publier un document au mois d'août, mais cela n'a pas été le cas en raison d'une requête urgente. La proposition actuelle, c'est de retirer la requête urgente de la documentation afin de permettre une mise en œuvre rapide. Une fois le document publié, l'on recommandait une mise en œuvre sur un calendrier de 18 mois. Avec l'aide du GAC et du PSWG, nous sommes parvenus à cette conclusion. Je pense que tout le monde en conviendra. Il y a du pain sur la planche pour ce qui est des requêtes urgentes. Cela ne va pas entraver davantage ce document de l'IRT et nous allons publier ce document révisé aussi rapidement que possible.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Sébastien.

Il ne nous reste plus que trois minutes. Y a-t-il des questions à propos des requêtes urgentes ? Nous pouvons passer à la suite. Pas d'autres demandes de prise de parole ? Dans ce cas-là, tentons de couvrir le prochain sujet en deux minutes. La question d'exactitude, le statut DPA de l'Autorité de la protection des données. Sébastien.

PAUL MCGRADY :

Nous avons envoyé une lettre début août et nous avons reçu une réponse il y a deux semaines. Cette lettre a été envoyée à ICANN Org et à nos collègues, aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre. Ils nous ont dit qu'ils se penchaient toujours sur cette question et ils n'ont pas donné de date de fin de ces travaux. Quoi qu'il en soit, l'ICANN s'est engagée à finir sa révision des points à l'ordre du jour d'ici la fin de l'année. Quoi qu'il en soit – d'ailleurs, j'évoquais ce calendrier de 18 mois pour la mise en œuvre des recommandations de l'IRT –, nous aurons un accord avant que la politique soit complètement déployée. Ce n'est pas un accord DPA, c'est un accord DPS qui a lieu à la spécification. Cela sera plutôt intégré en tant que spécification dans les contrats ayant trait aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Nous pourrions parler très brièvement des déclarations d'intérêts si vous me donnez quelques minutes : transparence dans le cadre de la participation de la GNSO pour ce qui est des SOI, des déclarations d'intérêts.

SÉBASTIEN DUCOS : J'aimerais reconnaître Manju Chen qui chapeaute ce point depuis un moment. Merci.

MANJU CHEN : Merci.

Sur cette question, le conseil de la GNSO va voter sur la mise à jour des déclarations d'intérêts pendant la réunion du conseil et on se demandait si le GAC a une opinion sur cette question. S'il a une opinion, on aimerait la connaître. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci. Vous avez la parole.

SUISSE : Jorge Cancio de la Suisse.

J'aimerais rappeler le texte du communiqué que vous avez à l'écran qui date de la réunion 76 de l'ICANN. Nous n'avons pas eu l'opportunité de nous pencher sur le texte final qui va faire l'objet d'un vote lors de votre réunion du conseil, mais j'aimerais rappeler ici qu'il est très important pour le GAC de garantir la transparence par rapport aux intérêts qui sont représentés aux réunions. Cela touche à la crédibilité et à la légitimité du processus multipartite qu'on a ici à l'ICANN. Et nous sommes réellement préoccupés par rapport à une définition trop vague ou trop vaste des privilèges et à l'anonymat. Sans vouloir anticiper la décision que vous prendrez à l'occasion de ce vote, il me semble important de rappeler cela.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci la Suisse.

À vous.

SÉBASTIEN DUCOS : Merci de ce commentaire, nous en prenons bonne note. Là encore, nous avons un vote sur ce texte cette semaine et nous maintiendrons le GAC informé des résultats de ce vote.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Nous avons encore deux points sous divers : recettes des ventes aux enchères et discussions sur les statuts constitutifs et changements au conseil de la GNSO au niveau du leadership et des membres. Nous n'avons plus le temps.

SÉBASTIEN DUCOS : Par rapport aux recettes des ventes aux enchères, ne vous inquiétez pas, je ne vais pas empiéter sur les deux minutes. Mais je veux dire que mon mandat s'achève à la fin de cette assemblée générale. Nous allons avoir une élection, mais disons que nous avons un candidat unique – il s'avère que c'est un candidat extraordinaire, mon collègue et ami Greg DiBiase ici à côté de moi. Vous serez à partir de maintenant informés des mises à jour et autres par lui. Nous avons d'ores et déjà désigné les vice-présidents, mais en tout état de cause, merci à tous de nous avoir reçus aujourd'hui.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Sébastien.

Avant de lever la séance... Excusez-moi, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Nigel Hickson du Royaume-Uni.

Je voulais remercier Sébastien de la coopération avec le GAC, non pas à l'occasion de cette réunion mais dans de nombreux autres domaines, à de nombreuses autres occasions où on a eu l'occasion d'interagir avec le conseil de la GNSO et dans différents processus. Cela a été un honneur de travailler avec vous et avec votre équipe. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup. Merci Sébastien, Jeff, Greg, John, Paul. Merci à toute l'équipe GNSO. Nous nous retrouvons à 16 h 30. On va faire la pause maintenant. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]